

Paris, le 4 juin 2014

LE PRÉSIDENT

## **COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 4 JUIN 2014**

Lors de sa réunion du 4 juin 2014, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

### **I – Nouvelle saisine**

#### Projet de prolongement de la ligne 1 du métro à l'est du Château de Vincennes jusqu'à Val de Fontenay

Le dossier de saisine de la CNDP concerne un projet de prolongement de la ligne de métro n°1 sur environ 7 km entre le château de Vincennes et Val de Fontenay. Les études préliminaires ont permis de retenir trois variantes pour le tracé. Le projet est inscrit au Schéma directeur de la région Ile de France, au contrat de projet 2007-2013 et au protocole Etat-Région relatif à la mise en oeuvre du plan de mobilisation pour les transports (2013/2017) dans le cadre du Nouveau Grand Paris. Il vise notamment à créer une liaison structurante radiale participant au maillage avec le réseau lourd de transport en commun (lignes A et E du RER, T1, ligne 15). Le coût du projet est estimé à 900 millions d'euros hors matériel roulant.

Il s'agit d'un projet très ancien qui a été évoqué au cours du débat public conjoint Arc Express (2010) et Réseau de Transport du Grand Paris ainsi que lors de la concertation recommandée sur la ligne Orange (2013).

Compte tenu de l'intérêt régional du projet, la CNDP a décidé de ne pas organiser de débat public mais de recommander au maître d'ouvrage, le STIF, d'organiser une concertation. Cette concertation devra porter une attention particulière aux analyses socio-économiques des différentes variantes, à l'impact du projet sur le Bois de Vincennes et sur la saturation du tronçon central de la ligne aux heures de pointes ainsi qu' à la gestion de l'interconnexion à Val de Fontenay.

...

## II – Concertation post débat public

Projet de ligne 14 Nord du Grand Paris Express (tronçon Marie de Saint-Ouen/Saint-Denis Pleyel) et 16/17 Sud (tronçon Saint-Denis Pleyel/Noisy-Champs) : bilan du maître d’ouvrage de la concertation et rapport du garant.

Le Président du directoire de la société du Grand Paris a, par lettre du 18 juillet 2013, informé la CNDP des modalités de la concertation post débat public qu’il comptait mettre en œuvre sur le tronçon Noisy-Champs/Saint Denis Pleyel/Mairie de Saint Ouen. La Commission nationale a approuvé les modalités de cette concertation et désigné M. Henri Watissée comme garant. La concertation s’est tenue du 7 octobre au 18 novembre 2013. Le garant et la maître d’ouvrage ont remis leur rapport et le compte-rendu de cette concertation. La CNDP leur a donné acte de ces documents qui pourront être joints au dossier d’enquête publique.

## III – Décision de maître d’ouvrage

GRT Gaz a fait connaître sa décision relative aux suites à donner au débat public qui s’est déroulé de septembre à décembre 2013 sur les projets de canalisation de transport de gaz naturel Arc Lyonnais et Val de Saône. : suspension des études sur Arc Lyonnais dans l’attente de la réalisation du projet ERIDAN<sup>1</sup> et poursuite de la concertation sur le projet Val de Saône.



Christian LEYRIT

---

<sup>1</sup> Le projet Eridan consiste à construire une nouvelle canalisation de transport de gaz naturel de 220 km entre Saint-Martin-de-Crau (Bouches du Rhône) et Saint-Avit (Drôme) ainsi que les ouvrages d’interconnexion aux extrémités, pour un montant de 500 M d’euros. Il répond à la nécessité de développer des capacités de transport de gaz naturel dans le sud-est du pays, (axe Sud-Nord), afin de sécuriser les approvisionnements et fluidifier les échanges de gaz naturel tant en France qu’en Europe.